

CC5, quelles suites ?

C. COUTURIER Lyon 2025



Image issue du site du ministère pour présenter
le CA 5.... À méditer sur l'image que ça renvoie
de l'EPS

Le SNEP-FSU, syndicat de l'EPS

Je suis invité à cette table ronde au titre de mes responsabilités passées au sein du SNEP-FSU. J'ai suivi depuis le milieu des années 90 toutes les campagnes sur les programmes de la discipline. Il faut noter que depuis quelques années, il n'y a plus de lieux pour des débats contradictoires... merci donc à l'AEEPS de Lyon pour cette initiative.

Le SNEP-FSU est majoritaire dans la profession, et syndique près de 30% des enseignant-es de l'enseignement public.

Son intitulé lui donne des responsabilités sur la discipline (Syndicat National de l'Education Physique) et pas seulement sur les enseignant-es d'EPS. A ce titre il intervient sur tout ce qui touche aux contenus de l'EPS, dont les programmes, l'EPS aux examens, la formation des enseignant-es...

Il est présent au Conseil Supérieur de l'Education. Ses votes en pour, contre ou abstention donne le sens de son positionnement sur les textes officiels.

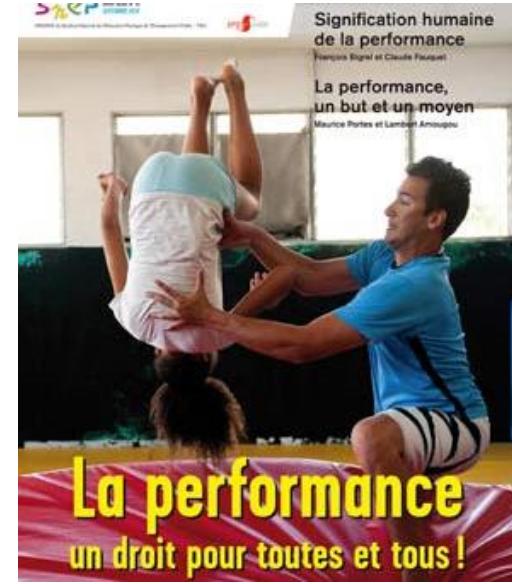
En tant que syndicat, il est la seule organisation à revendiquer une triple approche sur l'ensemble des sujets : politique, scientifique (ou théorique) et professionnelle.

Le SNEP-FSU, une conception culturelle de l'EPS

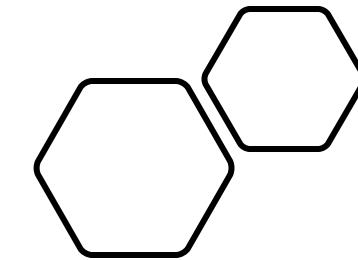
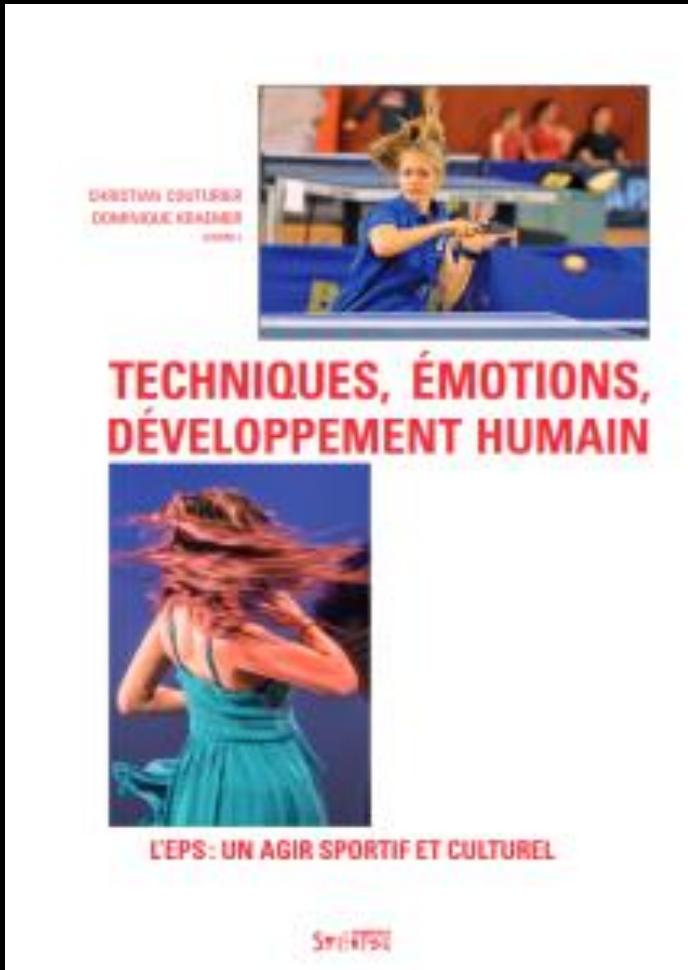
Le SNEP défend une EPS "Culturelle". Ce n'est pas un slogan, c'est une visée philosophique, scientifique et pratique. Mais qu'est-ce que cela signifie ?

Ça veut dire que l'humain se développe en apprenant ce que ses prédecesseurs ont produit comme outils matériels, intellectuels, symboliques, artistiques. Bref des outils au sens large du terme pour agir dans le monde et le comprendre. En clair, contrairement aux oppositions classiques souvent racontées, l'option culturelle est centrée sur le développement humain, donc profondément développementaliste ! Apprendre de la culture permet ensuite à l'humain de produire à son tour de la culture.

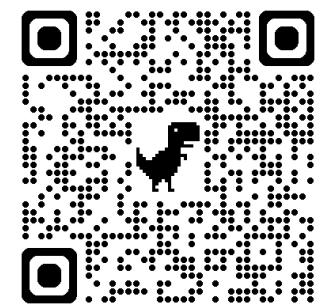
Dans notre champ, ce sont les APSA qui sont les outils pour se développer. Chacune d'entre elles est originale et spécifique. Son étude, à l'école, est l'occasion d'en repérer toute sa richesse et participe de l'éducation physique sportive et artistique de chaque élève.



Les productions de la revue ContrePied qui traitent d'une manière ou d'une autre de la question des CC5/CP5/CA5



La dernière
production à
retrouver sur
Epsetsociété.fr





Plan approximatif pour se repérer

- Les questions posées
- La question de l'école et la culture
- Management et démocratie professionnelle
- Comment sortir de l'impasse

Les questions posées à cette table ronde

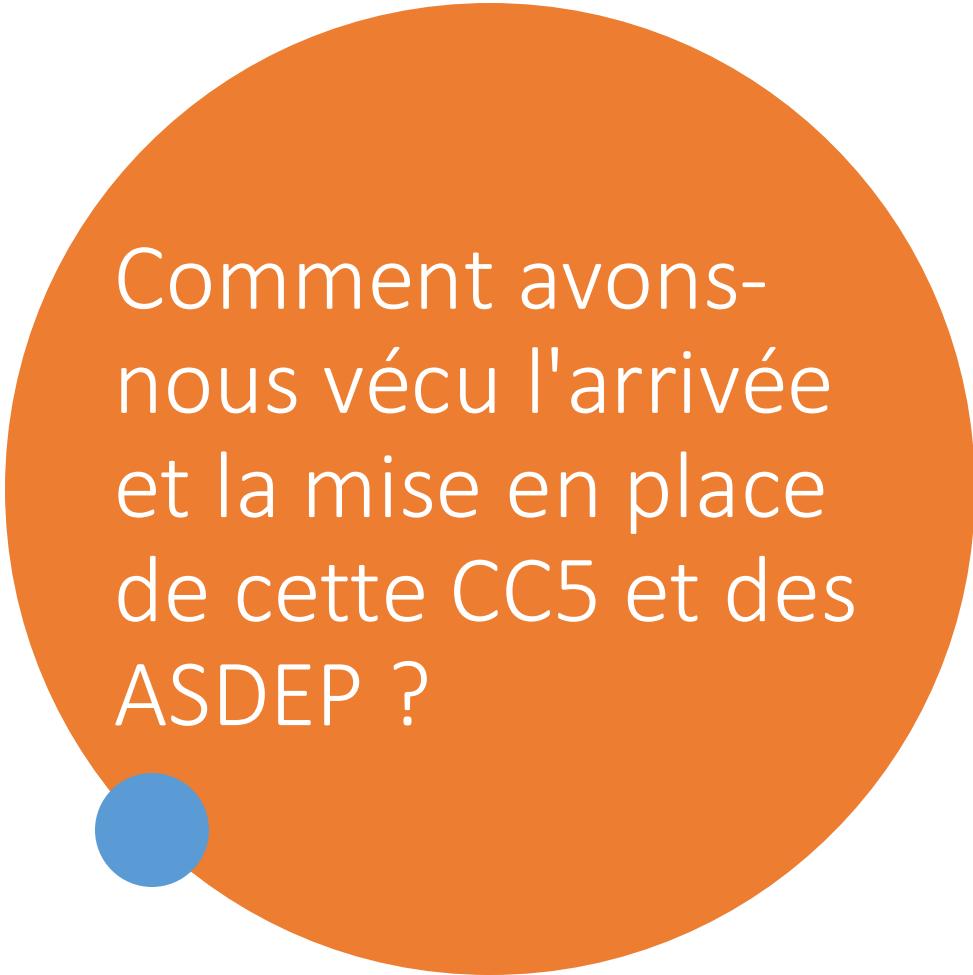
-
- 1- Comment avons-nous vécu l'arrivée et la mise en place de cette CC5 et des ASDEP ?

 - 2- Avec quels arguments nous les avons promues où dénoncées

 - 3- Pourquoi à notre avis, il y a eu controverse ?

 - 4- Et maintenant où en est-on de cette controverse ? Qu'a-t-elle permis de faire évoluer ?

Débat sur l'évolution des termes



Comment avons-nous vécu l'arrivée et la mise en place de cette CC5 et des ASDEP ?

- 
- La **CC5** (Composante n°5 de la Compétence culturelle, programme Lycée cycle terminal, 2001) a fait l'objet de discussions pluralistes qui ont débouché sur un compromis acceptable. Cette CC n'avait pas vocation à classer des APSA. Le SNEP a voté pour.
 - Concernant les **ASDEP**, si le SNEP a toujours reconnu l'existence de pratiques dites d'entretien (écrit pour la première fois dans une brochure de 1975, intitulée « EPS, luxe ou nécessité »), le désaccord a porté sur l'intitulé de ce groupe : le développement et l'entretien ne sont pas réservés à certaines APSA. C'est un rapt : toutes les APSA ont comme finalité le développement et même l'entretien à partir d'un certain âge...

Détournement de la notion de compétence en outil de classification contraignant

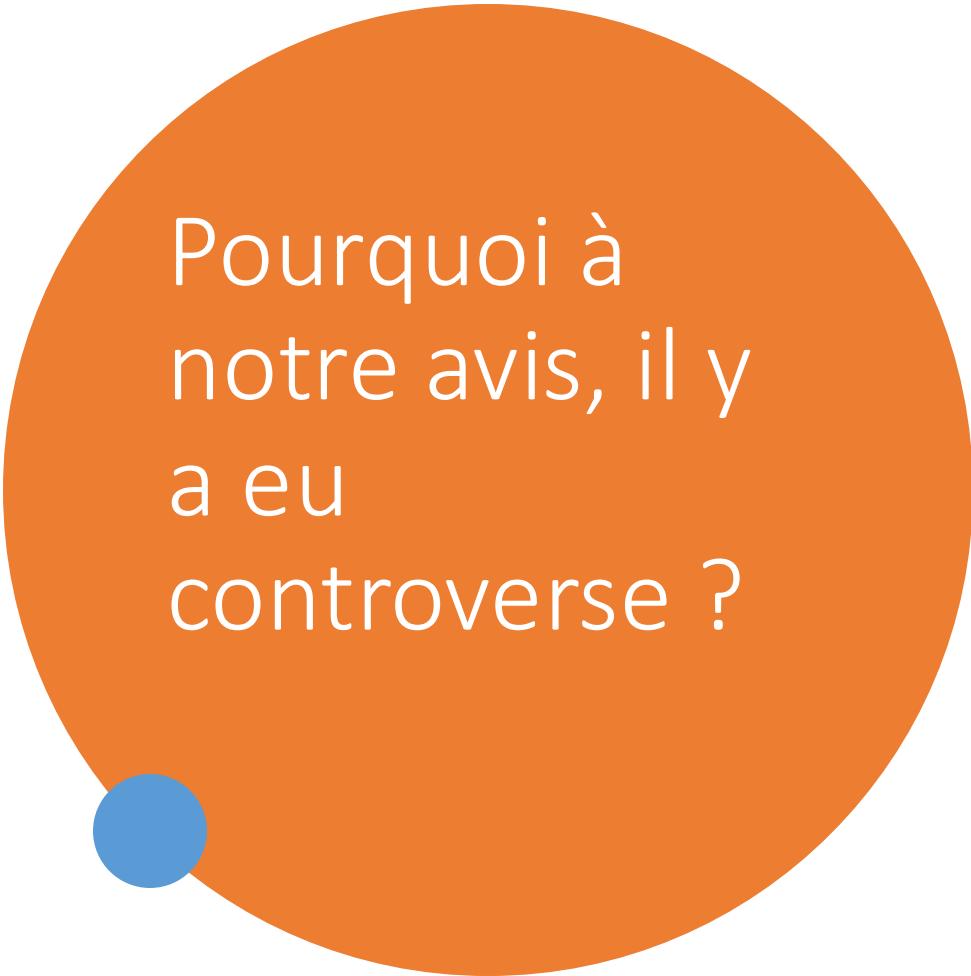


Avec quels arguments nous les avons promues où dénoncées



- Prise en compte plus explicite de ce qu'on appelait précédemment la « proprioception » et la « motivation » dans la formation des enseignant-es dans les années 70-80. On appelle ça aujourd’hui « ressentis » et « mobiles d’agir » mais sur le fond rien de nouveau. La nouveauté résidait dans la mise en avant comme passage obligé dans l’enseignement.
- Ce qu’on a dénoncé c’est la suite : le passage à la CP5 (compétence propre à l’EPS n°5) et sa transformation en outil de classification et le rapt encore une fois de la visée de santé et d’entraînement. Toutes les APSA, non seulement sont le lieu d’un entraînement et donc de la possibilité d’identifier des savoirs liés à cet entraînement... De plus la visée n°1 de la pratique des sports dans les enquêtes reste la santé. Pourquoi réserver ça à un groupe (ASDEP) surtout quand par ailleurs les promoteurs de ces pratiques réfutent la classification par groupe d’APSA ?

Pourquoi cette promotion inédite de l'institution



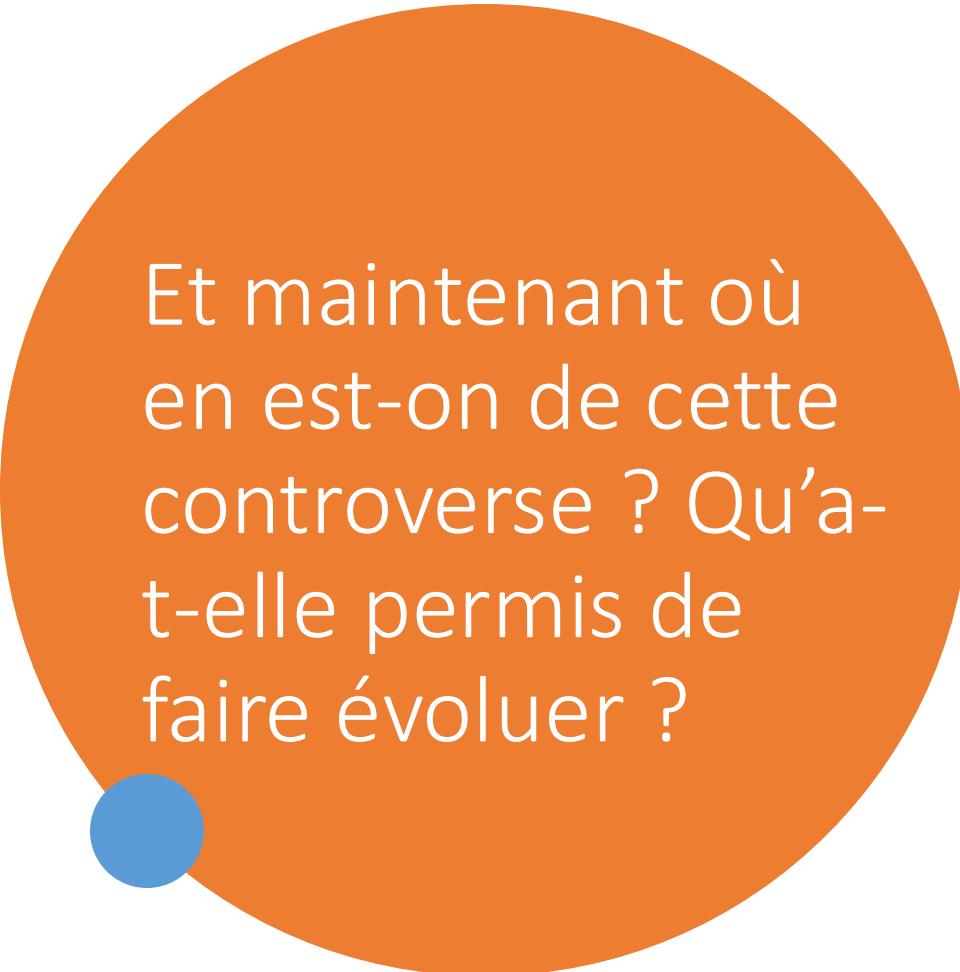
Les controverses (toujours utiles) ont porté sur des questions :

Politiques

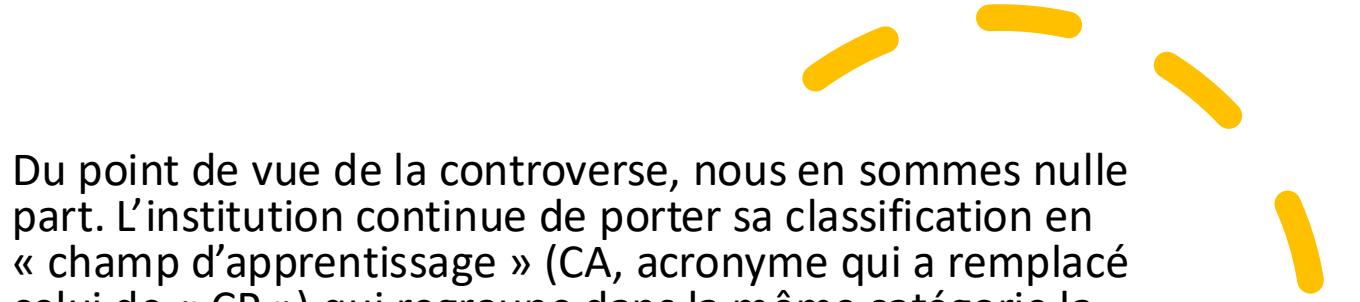
Pourquoi l'institution a autant fait le forcing sur cette CP et les ASDEP : dans l'histoire de l'EPS aucun groupe d'APSA, même pas la natation, n'a fait l'objet d'une telle promotion. Au point de contraindre tous les lycées et lycées pro de quasiment l'imposer au Bac. Les années 2009/2010 ont marqué le refus de l'institution de trouver des compromis acceptables avec le SNEP (années Sarkozy rappelons-le qui avait annoncé sa volonté de diminuer le poids de tous les « contre-pouvoirs »).

Professionnelles

C'est devenu un outil de classification et de contrainte pour diminuer le poids de la programmation des sports collectifs et les sports de raquette en lycée et valoriser, au nom de l'équité garçons/filles, des pratiques qui se révèleront par la suite des pratiques « du moindre effort ».



Et maintenant où en est-on de cette controverse ? Qu'a-t-elle permis de faire évoluer ?



Du point de vue de la controverse, nous en sommes nulle part. L'institution continue de porter sa classification en « champ d'apprentissage » (CA, acronyme qui a remplacé celui de « CP ») qui regroupe dans la même catégorie la danse et la gymnastique, ou le tennis de table et le rugby... Fin de non-recevoir à toute volonté de faire évoluer ce dogme, ce qui crée des confusions sur le sens des APSA.

Rien n'a véritablement évolué, à part la programmation imposée des APSA. Est-ce que les élèves, particulièrement les filles, sont plus compétent-es ? Malheureusement non. Mais comme les notes au Bac sont à plus de 15... pourquoi s'inquiéter ?

A si, ce qui a bien évolué, c'est sans doute le chiffre d'affaire des équipementiers.

A photograph of four young women in a gym. In the foreground, two women are prominently featured: one on the left in a black sports bra and black leggings, and one on the right in a red sports bra and black leggings, both flexing their biceps. Behind them, another woman is partially visible, and a fourth woman is in the background. They are all smiling and appear to be in a good mood.

Au bout du
compte de quoi
les CC/CP/CA sont
le symptôme ?

L'Ecole et son rapport à la culture

1- L'école est un lieu de socialisation de masse par l'étude des éléments de la culture jugés indispensables pour former des citoyen-es éclairés. Les sports, les pratiques artistiques corporelles, ainsi que des pratiques difficiles à qualifier (quel rapport entre la course en durée et le yoga ?) font partie de cette culture. Selon nous, il n'y a pas de débat sur le champ culturel. Par contre, tout le monde ne partage pas cette conception de l'école, d'un service public qui doit s'attacher avec rigueur à viser des transformations importantes dans chacune des disciplines scolaires.

2- Il est nécessaire de sélectionner les pratiques (APSA) et les savoirs qu'elles développent. Tout ne peut pas être enseigné. il faut convoquer à la fois l'histoire (pérennité de ces savoirs) et leur pertinence pour le développement de chacun-e dans le cadre scolaire. Comment ça se passe en EPS jusqu'à présent ? sans aucune transparence et sans travail commun... seuls quelques "experts" ont voix au chapitre.

3- Une fois le choix fait, il faut un travail dit de "transposition didactique" pour adapter ces savoirs aux contraintes scolaires. Certaines activités sont didactisées depuis plus de 60 ans... nous sommes défavorables à une entrée d'APSA dans l'école sans un travail conséquent pour s'assurer d'un consensus professionnel indispensable pour que tout les enseignant-es puissent s'emparer de l'objet et l'enseigner correctement. Manifestement, pour certaines activités, musculation, yoga etc. aujourd'hui par exemple ce n'était pas le cas au moment de leur introduction). Quelle urgence y a t-il à inscrire une APSA dans la liste scolaire, avant même toute formation des enseignant-es ?

Management et pratiques professionnelles

-
- 1- Bascule en 2010 : le début des 49.3 en EPS ! A partir de cette période, le SNEP n'est plus écouté, on recuse sa représentativité, et les programmes passeront contre le vote du Conseil Supérieur de l'Education
-
- 2- Pour répondre à la logique du CA5, on rentre dans une ingénierie de la sur-complexification. Les textes produits, notamment pour l'évaluation sont des usines à gaz, consommatoires d'énergie et la plupart du temps incompréhensibles pour les élèves et les parents.
-
- 3- Pour quand même enseigner et évaluer... rappelons qu'en lycée par exemple on a au grand maximum 1h45 de cours par semaine, on observe une généralisation des "arrangements" évaluatifs. On contourne massivement les contraintes, trop chronophages.
-
- 4- Mais pour garder le contrôle, l'institution organise le pilotage par les outils technologiques, tableaux à remplir pour faire remonter les données chiffrées via des logiciels. Résultat, encore plus de temps passé à remplir les cases imposées : découpage de la note en sous-ensembles dont la pertinence interroge : faut-il vraiment attribuer des points au bac à "L'élève collabore au niveau organisationnel avec son partenaire ponctuellement et/ou de manière inadaptée » (AFL3, degré 2) ?

Réfléchissons ensemble



Pour le Cedreps, présent à cette table ronde, la CC/CP/CA n°5 serait une avancée considérable.

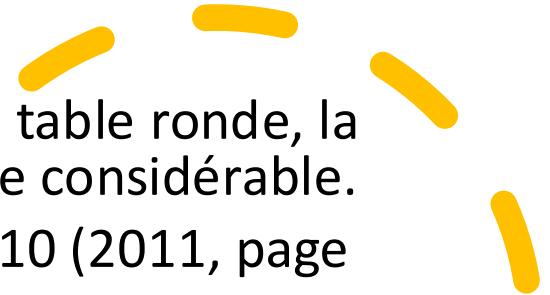
Extrait du cahier du CEDREPS n°10 (2011, page 16) :

*« L'apparition de la CC5, puis de la CP5, dans les programmes des lycées, a apporté une justification (**peut-être la meilleure**) de la présence de l'EPS au sein de l'école. »*

Or le résultat le plus tangible est le suivant :

Avant on s'entraînait pour (apprendre à) courir, maintenant on court (sans apprendre à...) pour s'entraîner...

Et on nous parle de donner du sens à l'activité des élèves ?



Sortir de l'impasse ? Quelques propositions

1- Savoir s'entraîner, en s'entraînant vraiment... dans toutes les APSA, le « savoir s'entraîner » n'est la propriété d'aucune. Le savoir s'entraîner est-il le même en tennis de table et en escalade ?

2- Remettre les « ASDEP » à leur juste place, des APSA parmi les autres, qui ont leur intérêt, mais pas plus de « vertus » que d'autres.

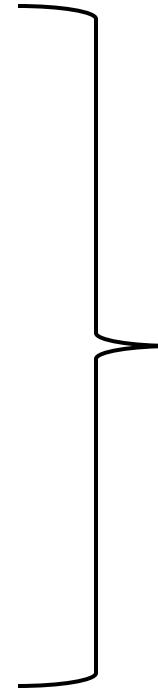
3- Développer la condition physique dans toutes les APSA : type d'effort, musculation, relaxation, etc. C'est indispensable si on ne veut pas se frotter les mains sur la santé une fois le cycle de step terminé.

4- Interroger et travailler ses sensations, ses émotions, dans toutes les APSA... des conditions indispensables pour un apprentissage de qualité.

5- Etudier les techniques signifiantes, dans toutes les APSA, pour donner des outils à chacun-e pour agir.

6- Retrouver une classification fonctionnelle d'APSA pour organiser les cursus de formation

Développer ses pouvoirs d'agir... dans les différents jeux sportifs et artistiques... dans le respect des valeurs





Longue vie à une EPS de qualité
avec des profs d'EPS formés à
l'esprit critique !